

SÉANCE DU 10 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 10 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Robert MABILLOTTE, Jean-Claude BAGUET, Jean-François GOMEZ, Loïc TAPISSIER, Frédéric LANGLOIS, Philippe PICQUE, Patrick DELANDE.
Mmes Sophie FOUCAULT, Annick DUPONT, Sophie CHAUMEIL, Isabelle DESHAYES.

Absente Excusée : Mme Pascaline HAMONIER donne pouvoir à Sophie CHAUMEIL.

Absente : Mme Isabelle POSTEL

Mme Sophie FOUCAULT est nommée secrétaire de séance.

Ajout à l'ordre du jour : **Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi N° 84-53 du 26/01/1984)**

- Délibération autorisant Mr le Maire à signer la convention générale d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération : Aménagement du carrefour Route de Dieppe / Rue Jean Touchard (Création d'un stationnement pour bus scolaire et travaux de borduration avec réalisation d'un raccord de chaussée).

Monsieur le Maire de SONGEONS expose au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement et de sécurisation de la route départementale N° 133 et N° 143 ont pour but la création d'un stationnement pour bus scolaire et des travaux de borduration avec réalisation d'un raccord de chaussée ; ces travaux doivent faire l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil Départemental.

A l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) n° 96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- décide la non réalisation de l'aménagement cyclable Rue Jean-Touchard

En effet, les trottoirs existants ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises restreintes) et la topographie du terrain ne permet pas l'utilisation des 2 côtés de la chaussée.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

- Délibération autorisant Mr le Maire à signer la convention générale d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération : construction d'une station-service sise 39, route de Dieppe (Réalisation d'un tourne à gauche pour accès à la station-service avec élargissement de chaussée et travaux de borduration avec réalisation d'un raccord de chaussée)

Monsieur le Maire de SONGEONS expose au Conseil Municipal que les travaux de la construction d'une station-service sise 39, Route de Dieppe doivent faire l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les

travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil Départemental.

A l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) n° 96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix pour et 1 abstention des membres présents :

- décide la non réalisation de l'aménagement cyclable Route de Dieppe
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

- Construction d'une station-service : Choix des entreprises

La Commune de Songeons a lancé une consultation afin de réaliser les travaux de construction d'une station-service sise 39, Route de Dieppe. La date limite de réception des offres était fixée au mardi 20 décembre 2016 17 heures. Le marché est décomposé en 2 lots :

Lot N°1 : Terrassement Voirie Réseaux –Assainissement : 6 entreprises ont répondu

Lot N°2 : Génie Civil et Equipements : 2 entreprises ont répondu

Suite à l'ouverture des plis du mercredi 21 décembre 2016 par la Commission d'appel d'offres,

Suite au rapport d'analyse des offres dressé par le Bureau d'études EVIA de Berteaucourt-les-Dames (Somme) en date du mardi 10 janvier 2017.

Le Conseil Municipal décide de retenir deux entreprises pour la construction d'une station-service sise 39, route de Dieppe : Lot N°1 : Terrassement Voirie Réseaux –Assainissement

Lot N°2 : Génie Civil et Equipements

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché pour les lots suivants :

Lot N°1 à l'entreprise OISE TP sise 30, Avenue Salvador Allende – BP 90600 – 60006 BEAUVAIS CEDEX pour un montant de 89 495.15€ HT.

Lot N° 2 à l'entreprise CASTRES EQUIPEMENT sise 2, Rue Jean Hyacinthe Vincent – BP 71 – 76300 SOTTEVILLE LES ROUEN pour un montant de 154 128.58€ HT

La durée des travaux est estimée à 6 semaines avec un début de commencement début mars 2017.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'implantation d'une caméra sur le site.

- Entretien de la chapelle du cimetière

Le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux d'entretien à la chapelle du cimetière.

- Local 39, Route de Dieppe : demande pour changer de box

Actuellement, Monsieur Jonathan IBERT loue un box sis 39, Route de Dieppe pour un loyer mensuel de 500€. Il demande de louer un box plus petit. Actuellement, il y a un box plus petit et disponible depuis le 16 novembre 2016 qui était loué à Monsieur Jean-Yves MALHERBE pour un loyer mensuel de 250€.

Le Conseil Municipal décide de faire un bail de 9 ans pour usage de stockage à compter du 1er février 2017 pour le box dans le local situé au 39, route de Dieppe moyennant un prix de location de 250 euros par mois.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette location.

- Dossier de subvention 2017 au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du fonds de soutien à l'investissement local (F.S.I.L) – Reconduction de la demande concernant l'aire de jeux au titre de la D.E.T.R

Le Conseil Municipal confirme le dossier de demande de subvention déposée en 2016 à savoir : création d'une aire de jeux (Délibération du 9 février 2016 correspondant à un devis de la SARL SERV'OISE concernant la fourniture et pose d'une pyramide à corde Cheops midi hauteur 4.30m avec une mise en place de volige bois sur le pourtour de la zone d'impact pour un montant de 14 272.86€ HT soit 17 127.43€ TTC.)

Ce dossier de subvention sera reconduit pour l'année 2017.

- Les restaurants du Cœur : Demande de subvention

Mr DUMARS donne lecture du courrier de Mr Jean-Pierre RODA, Président de l'association « LES RESTAURANTS DU CŒUR » de l'Oise en date du 29 décembre 2016.

Le courrier précise que le Centre de Formerie des restaurants du cœur a aidé « 33 adultes de la commune de Songeons, en apportant d'une part une aide alimentaire gratuite (distribution de 3 300 repas) et en développant de nombreuses actions d'accompagnement : vestiaire, lecture, cinéma, etc... »

Pour continuer cette action, l'association des restaurants du cœur sollicite le Conseil Municipal de Songeons pour une éventuelle subvention qui leur permettrait de maintenir leur action. Cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2017.

- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi N° 84-53 du 26/01/1984)

L'assemblée délibérante du Conseil Municipal ;

Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N°, 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

-D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

-De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

- Future Zone d'activité « Les Vignes » : Devis sur l'étude géotechnique

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité a été réalisée en 2013 par le Cabinet HENRY et Associés et Urba Services en vue de la création d'une zone économique (Zone 2AU_i) sur les parcelles dites « Les Vignes »

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté trois bureaux d'études pour leur demander un devis pour une étude géotechnique sur 4 points de la zone.

Monsieur le Maire présente les offres des différents bureaux d'études :

FONDASOL - ZA La Couture – Rue Marius Morel 80260 POULAINVILLE pour un montant de 3 330€ HT soit 3 996€ TTC. Plus une option : fouille à la pelle mécanique pour un montant de 850€ HT

ICSEO - Agence Nord - 100 Rue Louis Blanc - 60160 MONTATAIRE pour un montant de 3 670€ HT soit 4 404€ TTC

GINGER CEBTP – Agence Amiens - 9, Allée du Nautilus - 80440 GLISY pour un montant de 1 800 € HT soit 2 160 € TTC

L'analyse des offres a montré que la proposition faite par ICESO correspond à l'attente de la commune, avec notamment, un volet sur la perméabilité du sol.

Le Conseil Municipal retient le bureau d'étude ICSEO pour un montant de 3 670€ HT soit 4 404€ TTC et donne tout pouvoir à Monsieur François DUMARS, pour signer tous les documents afférents à cette étude géotechnique dans le cadre de la future zone économique « LES VIGNES ».

Questions diverses

Mr DUMARS présente un devis de VEOLIA demandé par Mr MABILLOTTE concernant un diagnostic du réseau d'assainissement des eaux usées. Celui-ci s'élève à la somme de 39 000€ HT soit 46 800€ TTC.

Mr DUMARS indique que L'Ecole de Musique Intercommunale de l'Oise Normande (EMION) organise son assemblée générale le mercredi 1er février 2017 à 20 heures à la mairie de Songeons.

Mr DUMARS fait part des vœux de Mr et Mme Jean-Claude DUPUIS et de leurs remerciements pour le colis de fin d'année.

Mr DUMARS donne connaissance du courrier d'invitation à la cérémonie des vœux du Centre de Secours de Songeons le vendredi 20 janvier 2017 à 19 h 30 au Centre de Songeons.

Mr DUMARS fait part d'un courrier de remerciement de la plateforme d'accompagnement et de répit avec le Château « Temps de Vie » pour la subvention accordée lors du Conseil Municipal en date du 11 octobre 2016.

Mr DUMARS fait part d'un courrier de remerciement de Mme Elisabeth DELANDE, Présidente de l'association Miss Canton de Grandvilliers pour la subvention accordée lors du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2016.

Mr DUMARS informe le Conseil Municipal que « Temps de Vie » organise le mardi 24 janvier 2017 à 15 heures la dégustation de la galette des rois.

Lors de la dernière réunion de Conseil Municipal en date du 13 décembre 2016, Mr MABILLOTTE avait indiqué que Mr LAPALU était intéressé pour louer un box supplémentaire sur la partie restante du bâtiment communal, route de Dieppe. Sur cette partie restante de ce bâtiment, il sera installé une porte de garage motorisée. Le prix du loyer sera fixé ultérieurement. Mr LAPALU demande la possibilité de faire une porte entre les deux box. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

Mr MABILLOTTE précise que le Société CRE TENNIS s'engage à réaliser les travaux de peinture qu'il reste à réaliser sur le terrain de tennis dès que le temps le permettra.

Mr BAGUET indique au Conseil Municipal que suite à la détérioration de plantation occasionnée par une personne Route de Dieppe, cette personne a remboursé les frais induits par cet incident.

Mme CHAUMEIL signale que plusieurs lampes de l'éclairage public sont à remplacer notamment Rue du Petit Pré, Rue de Verdun, Hameau de Séronville et une ampoule au niveau des toilettes publiques. Un cahier sera mis à disposition à la mairie pour noter les incidents (exemple : ampoules, électricité, eau ...). Il est demandé à chacun de signaler tout dysfonctionnement au fur et à mesure.

Mr TAPISSIER revient sur l'organisation des manifestations et animations sur la voie publique afin de prévoir la sécurité des sites.

Mr TAPISSIER signale des mouvements prévisibles en termes de fermetures de classes. Une réunion avec l'inspecteur d'académie est prévue jeudi 12 janvier 2017 à l'école élémentaire de Songeons.

Mr LANGLOIS, Président des Commerçants de Songeons précise que la remise des prix de la quinzaine commerciale de Noël aura lieu vendredi 13 janvier 2017 à la Mairie de Songeons.

Mr LANGLOIS précise que l'assemblée générale du Foyer Rural de Songeons aura lieu le lundi 23 janvier 2017 à 20 heures au Foyer Rural de Songeons.

Mr LANGLOIS demande si la Commission Enfance Jeunesse et Sports peut se réunir le samedi 21 janvier 2017 à 8 h 30 devant le magasin GAMM VERT à Songeons. La date est retenue.

Mme DUPONT indique au Conseil Municipal que le Comité des Fêtes organise son assemblée générale le vendredi 3 février 2017 à 20 H 30 à la Mairie de Songeons.

Mme DESHAYES demande si la convention avec les voisins vigilants a été signée. Mr DUMARS répond que la convention n'est pas signée dû au manque de volontaires pour devenir voisins vigilants.

Mme DESHAYES demande si, en 2017, il serait envisagé de réfléchir sur la zone 30.

Mr GOMEZ demande l'état d'avancement du dossier du presbytère.

Mr GOMEZ indique que les bons des maisons fleuries 2016 sont à retirer comme d'habitude au magasin GAMM VERT ou chez la fleuriste avant le 30 avril 2017.

Séance levée à 21 heures 33 minutes

Prochaine réunion le mardi 14 février 2017 à 19 h 30 mm